

Marrakech - MAROC

Séminaire thématique

«« Contrôle et audit internes dans le secteur public »»

Atelier 3 – Rôle de l’audit interne dans l’évaluation du contrôle interne

Rapport de synthèse :

Le contrôle interne est un ensemble de dispositions prises sous la responsabilité du top management, réalisées par l’ensemble du personnel pour gérer les risques et donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs qui sont :

Conformité ;

Efficacité ;

Fiabilité de l’information financière et comptable.

Quant à l’audit interne, il s’agit d’une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribuer à la création de valeur ajoutée.

Ses deux définitions montrent à la fois les finalités de ces deux concepts et les liens qui existent entre eux : le contrôle interne a pour objectif de surmonter les obstacles qui entravent la réalisation des objectifs assignés et l’audit interne porte un regard

critique sur la pertinence de ce contrôle interne.

Cela étant dit, sur le plan pratique l'audit interne utilise un certain nombre d'outils nécessaires à l'évaluation du contrôle interne entre autres choses. Il s'agit notamment :

Les référentiels (organigramme, fiches de postes, les plans d'action, corpus législatif et réglementaire, etc.) ;

La charte d'audit interne et la charte de contrôle interne ;

Le manuel de procédures et les guide d'utilisateurs des systèmes d'information ;

Les codes d'éthique et de déontologie (d'audit ou d'inspection) ;

Les guides d'audit ;

Les Politiques de gestion des ressources humaines (plan de recrutement et plan de formation adaptés) ;

On observe une certaine disparité en termes de mise en place aussi bien de l'audit interne que du contrôle interne entre les différents pays membres de l'AIST.

Sur le plan institutionnel, on constate que dans la majorité des cas, ce sont les corps d'inspection qui prédominent dans l'exercice des activités de contrôle. Cependant, on remarque une évolution dans le sens de créer des systèmes de contrôle interne nécessaires à la maîtrise des activités.

- Un site expérimental a été retenu « TG Abidjan nord », pour la mise en œuvre du contrôle interne comptable

- Un dispositif de contrôle interne couvrant les métiers de la Trésorerie Générale du Royaume du Maroc a été conçu et déployé au niveau des entités opérationnelles ;
- Mise en place d'un service de la qualité comptable au Gabon et au Sénégal.

Des codes de déontologies sont adoptés ou en cours d'élaboration pour les corps de contrôle dans la plupart des pays précités.

On remarque également une tendance qui va dans le sens de mettre en place des entités spécifiques d'audit interne ou d'introduire la mission d'audit dans les attributions de certains corps de contrôle existants :

- La mission d'audit a été introduite dans les attributions des services d'inspection de certains pays, c'est le cas du Congo, du Gabon ;
- Des entités d'audit interne ont été créées dans certains autres pour prendre en charge cette mission. Il s'agit notamment du Maroc, de la Mauritanie, les Comores ;

Sur le plan de l'information de la communication (Cf. COSO),

Les reporting comptables permettent de remonter l'information comptable et d'apprécier l'opportunité de diligenter les missions d'audit ou de vérification.

Dans le cadre du processus de certification des comptes, lors qu'il existe, la cour des comptes s'appuie sur les entités d'audit interne qui elles mêmes se basent sur les éléments de contrôle interne.